



vaulx*en***velin**

Qu'est-ce qu'un PLU?

Enjeux, outils et échéances

Présentation du jeudi 26/02/2015

Qu'est-ce qu'un PLU?

Le PLU → le Plan local d'urbanisme

Règlements d'occupation

- un outil réglementaire qui oriente le développement d'un territoire pour 10 à 20 ans, Zones constructibles, zones commerciales, zones agricoles, zones de loisirs: zones naturelles
- Deux échelles: intercommunale et communale

...et les usages des sols

- l'emprise au sol
- L'aspect extérieur des bâtiments
- Accès et voirie
- Desserte par les réseaux (eau, assainissement, électricité)

Quels documents pour quels usages?

Documents graphique du règlement

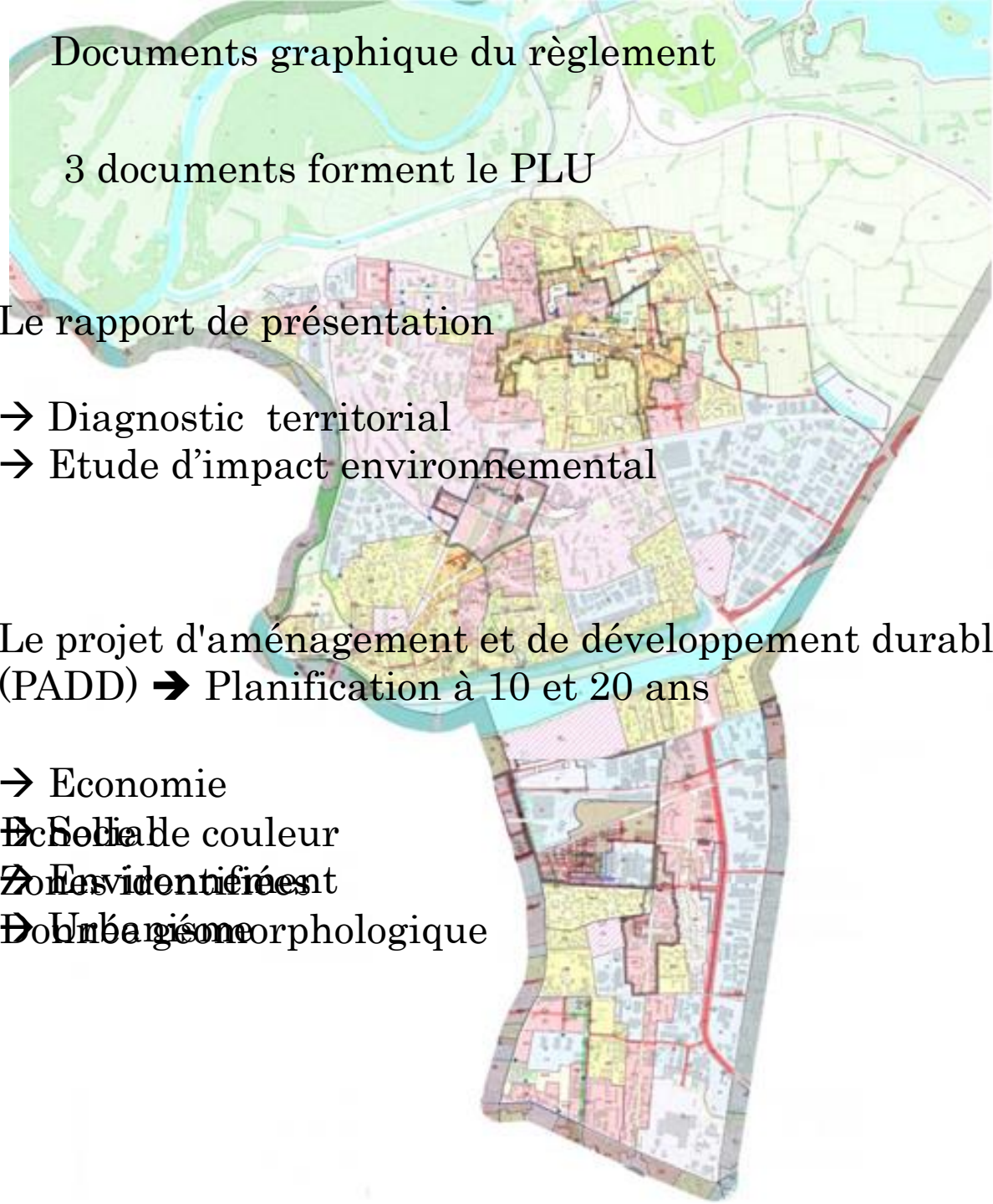
3 documents forment le PLU

Le rapport de présentation

- Diagnostic territorial
- Etude d'impact environnemental

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) → Planification à 10 et 20 ans

- Economie
- ~~Et~~ Echelle de couleur
- ~~Zon~~ Les identifiées
- ~~D~~ Un régime morphologique



Pourquoi la révision du PLU-H?

Pour rendre le compatible avec la loi Grenelle 2
Pour rendre le PLU compatible avec le SCoT

3 choix politiques:

- Développement (résidentielle et économique)
- Solidarité (soiale et territoriale)
- Environnement

3 réseaux structurant pour le territoire

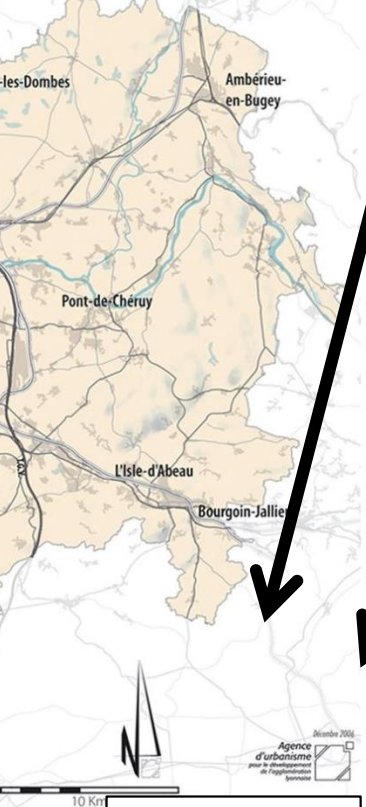
- Réseau vert des espaces naturels et agricoles
- Réseau bleu des cours d'eau
- Réseau des transports en commun

3 grandes orientations

- Un territoire naturel continuant à représenter près de 50% du territoire
- Un développement prioritaire des les secteurs desservis par les transports en commun
- Un développement urbain multipolaire

La mise en compatibilité du PLU

L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE
Schéma de cohérence territoriale



Directive territoriale d'aménagement
SDAGE

Plan de déplacements urbains

PLU-H

La mise en compatibilité du PLU

Directive territoriale d'aménagement



Schéma de cohérence territoriale



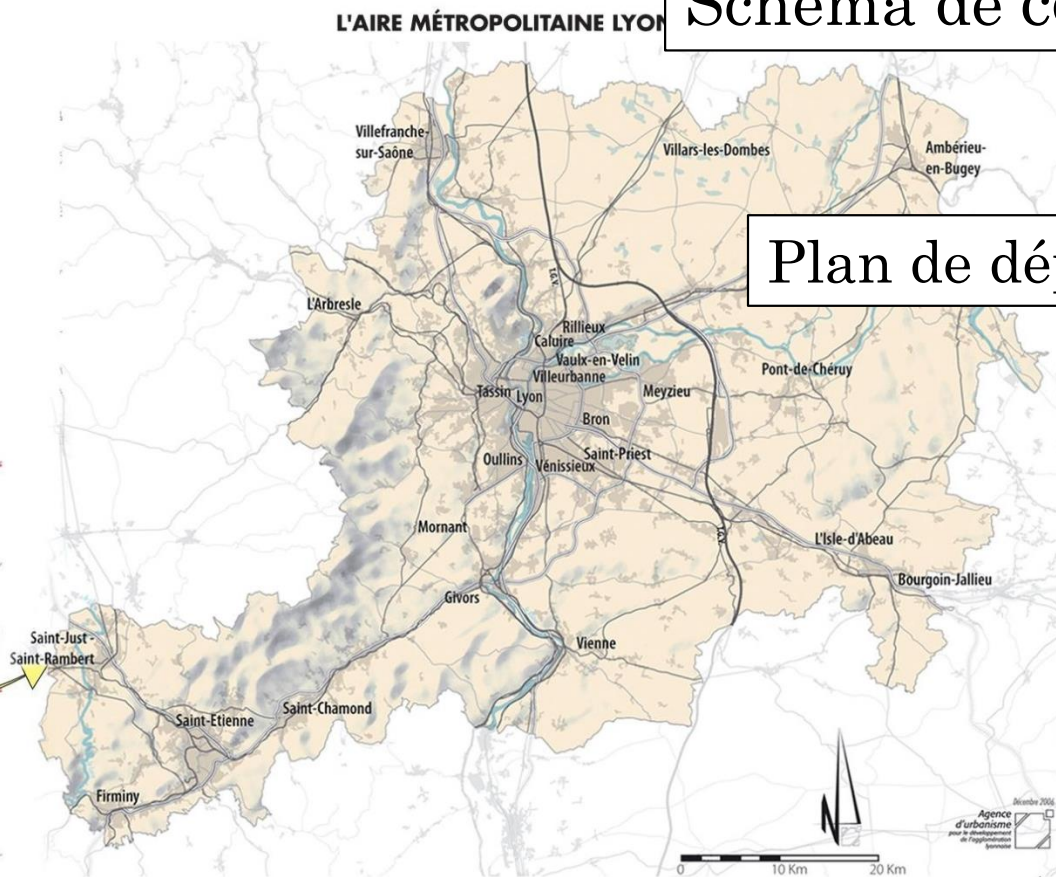
Plan de déplacements urbains



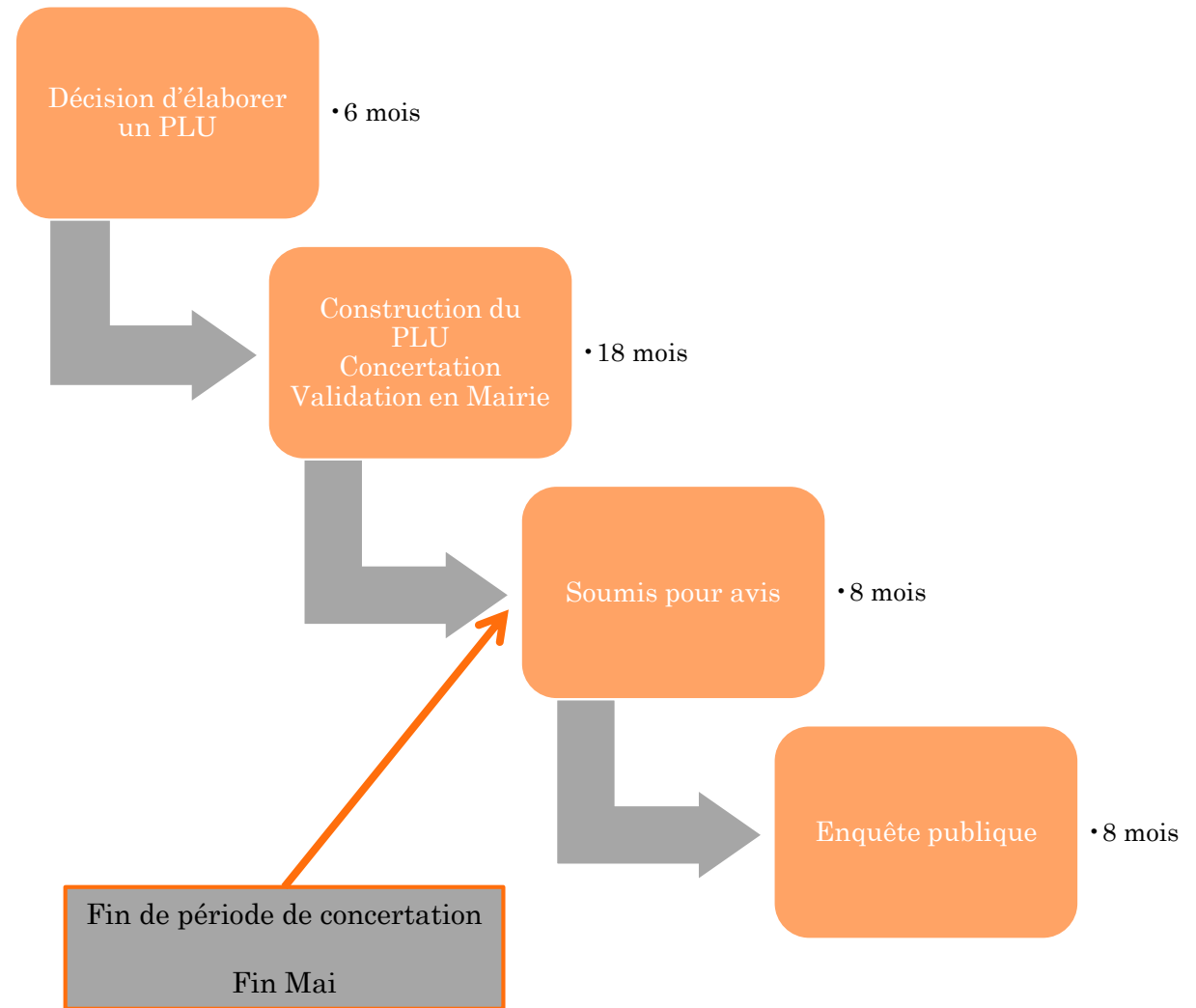
SDAGE



PLU-H



La procédure d'élaboration du PLU



Les grandes orientations à respecter

Au vu du SCoT de l'agglomération lyonnaise

- maîtriser l'étalement urbain
- prendre en compte les risques naturels et technologiques dans les projets de développement.
- répartir la dynamique démographique vers les territoires en perte d'attractivité et les pôles urbains déjà équipés pour revaloriser ces territoires



Le



Les grandes orientations à respecter

Le PLU intercommunal impose de se développer pour répondre aux objectifs...

... de rayonnement métropolitain

... environnementaux

... économiques

... liés au logement

Les grandes orientations à respecter

Pour ce faire le développement urbain doit:

1. poursuivre le développement et la valorisation du nouveau centre-ville et renforcer son rayonnement dans l'agglomération.
2. poursuivre le renouvellement et la requalification des quartiers GPV.
3. poursuivre la mise en œuvre du projet du Carré de Soie.
4. requalifier et valoriser l'entrée de ville sud à partir du pont de Cusset.
5. maîtriser l'évolution des quartiers pavillonnaires au bord du canal de Jonage (Pont des planches...)
6. engager la mutation et la modernisation des ZI de la Soie et ZA de la Rize.
7. valoriser le Grand Parc en respectant la sensibilité du site.
8. protéger l'île de Crépieux-Charmy, qui constitue la réserve en eau de l'agglomération.
9. conforter la vocation agricole périurbaine des « Terres du Velin ».
10. poursuivre l'aménagement et la valorisation des bords du canal de Jonage pour renforcer leur attractivité dans l'agglomération.
11. Développer et aménager un réseau de liens verts et de continuités modes doux au cœur de la ville pour relier les quartiers entre eux.

Les grandes orientations à respecter

12. maîtriser le développement du village en se basant sur ses patrimoines.

- Enrichir la trame des espaces et cheminement publics et engager la requalification des espaces publics centraux du village.
- Tenir compte des qualités patrimoniales du village (valorisation du parc du château...).
- Maintenir une offre de commerce et de service attractive.
- Améliorer la performance énergétique du parc de logements existants.
- Valoriser les potentiels fonciers à proximité du château.

Maîtriser le développement vers l'Est.

Quels
objectifs?
Quelles
réflexions?

Les problématiques soulevées lors du CQ du 9
février

- Zones non construites
- Voierie
- Déplacement
- L'environnement et les déchets
- Logement social / non social
 - ➔ complémentarité à l'échelle de la ville



Qu'est-ce qu'un PLU

Enjeux, outils et échéances

Présentation du jeudi 26/02/2015